



COMMUNIQUE DE PRESSE

Coronavirus – Covid 19 : ouverture des marchés sous forme de drives

Afin de permettre aux habitants de faire leurs courses et aux commerçants de poursuivre leur activité, le maire de Mérignac a obtenu de la préfecture une dérogation de réouverture des marchés sous la forme de drives sécurisés.

Les règles d'installation ont été adaptées et la sécurité des sites renforcée afin d'assurer le retrait des marchandises dans les meilleures conditions de sécurité sanitaires pour les consommateurs comme pour les commerçants. Après commande par téléphone, les habitants viennent retirer leurs paniers en voiture, à vélo ou même à pied selon les règles suivantes :

- Ouverture de 8h à 12h.
- Retrait des commandes passées par téléphone uniquement, les contacts sont listés sur le site de la Ville.
- Accès par sens unique par une entrée et une sortie, pas de marche arrière possible.
- Pas de déballage de marchandises.
- Règlement par carte bancaire ou chèque.
- Distance d'un mètre minimum entre les clients et les commerçants.
- En voiture, ouverture des coffres pendant que les conducteurs restent au volant, à vélo les cyclistes restent en selle, à pied à bonne distance.

Le marché du centre-ville a lieu le mercredi matin et le samedi matin, place Charles de Gaulle, et le marché d'Arlac le samedi matin, place Sainte-Bernadette.

Informations et annuaire des commerçants en ligne sur :

<http://www.merignac.com/nouveau-retrouvez-les-marches-de-mercredi-en-formule-drive>

Contact presse :

Virginie Bougant

06 27 52 48 69

v.bougant@merignac.com